

FEDERATION FRANCAISE des PÊCHES SPORTIVES



COMITÉ RÉGIONAL FFPS COMMISSION RÉGIONALE MER



Compte rendu réunion ordinaire de la commission régionale FFPS/MER bord/lancer du 4 novembre 2017

Le bureau directeur de la commission régionale FFPS/Mer, région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place une réunion ordinaire de la commission régionale pour la discipline bord de mer.

Présents:

Alain BANEGUES Président du club (PSLC)

Christophe BARTHE, Président du club PSGS, Nicolas DUMY PSGS

Jonathan VALLIÈRES représentant Stéphane MOULIN Président du club SCGM

Guillaume THION Président du club LSCS, Sébastien TARDIEU LSCS

Jean-Claude FERNANDEZ Président du club APCR.

Invitée:

Michèle BANEGUES trésorière commission régionale FFPS/Mer.

10h00 début de la réunion

- *Point 1 : Alain BANEGUES vice-président de la commission régional FFPS/Mer prend la parole pour informer officiellement que le Club SCGM Surfcasting Cub Grand Mottois arrête définitivement sont action.*
- *Point 2 : Il fait ensuite le bilan, donne les résultats de la saison écoulée et quelques précisions sur les qualifiés au futur championnat de France.*
- *Point 3 : Des questions sur les différents qualifiés et équipes qualifié aux monde sont posées le président et responsable de la commission nationale pour la région apporte leurs réponse en fonction des éléments qu'ils ont actuellement c'est-à-dire rien de bien défini et définitif, un éclaircissement pourra peut être se faire après la réunion du comité directeur national FFPS/Mer qui se tiendra mi-décembre où à la réunion de la commission nationale bord du 20 février 2018, qui précédera l'AG de la commission nationale FFPS/Mer le 21 Février 2018.*
- *Point 4 : le calendrier prévisionnel de l'année 2018, reste 4 clubs en lisse pour la saison prochaine donc 8 manches sont décidées avec un calcul des résultats sur les 6 meilleures manches.*
- *Les manches seront de 5 heures.*

Lectures de questions diverses envoyées par LSCS sur les manches, les autres points seront évoquées lors de la redéfinition de la charte bord/lancer 2018.

Une demande d'effectuer les manches qualificatives en plusieurs secteurs n'est pas retenue à l'unanimité.

- *Pause repas*

- *Lecture est faite de la charte actuelle point par point pour modifier les articles et tournure de phrase à l'unanimité les changements sont enregistrés en temps réel par le secrétaire de la commission régionale FFPS/MER.*
- *Certains point comme la distance entre le matériel et le bord de l'eau sont revu à la baisse et passe à 10 mètres, l'âge des enfants pêchant aux cotés de leur parents ou accompagnant est laissé à l'appréciation du ou des accompagnants.*
- *Proposition de ne plus faire de pesée soumise à vote 3 sur 5 contre, motion abandonnée.*
- *Certificat médical validité 1 an pour la FFPS.*
- *Proposition de calcul de la coupe des clubs à trois pêcheurs et moins de point c'est-à-dire le club vainqueur de la manche 1 point et les autres 2 pour le second, 3 pour le troisième (etc...) a été validé.*
- *Piquetage sur la plage demande de l'APCR de piqueter de la droite vers la gauche soumise au vote demande rejetée 4 voix sur ~~enq~~ 5 contre.*
- *Après avoir lu et validé collégalement la charte la réunion se termine.*
- *La trésorière régionale clôture par la lecture des comptes engagés par la FFPS/Mer pour la commission bord/lancer de l'année 2017.*

Questions diverses :

Précision sur le fonctionnement du règlement des sanctions régionales.

Le président rappelle que ce règlement a été mis en place et règlemente toutes les disciplines sportives au sein de la commission régionale FFPS/Mer.

Il explique son fonctionnement et qu'il sera respecté à la lettre pour la saison sportive 2018.

18h30 fin de la réunion

Fait à Narbonne le 10 novembre 2017

Le secrétaire de séance
Christophe BARTHE

